Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502610-20260331-D_2026_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOPHE DE VALAINS

Le 31 mars 2026 à 18 heures 30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de monsieur Le Maire, Sylvain THOMAS.
Sur la convocation qui leur a été adressée par Sylvain THOMAS, le Maire, le 24 mars 2026, convocation publiée le 24 mars 2026.

Étaient présents : 09 – THOMAS Sylvain, JOURDAN Karine, LEVIN Floran, RUFFAULT Catherine, SOTO Karine, SENECHAL Claire, SOUL Iolann.
MARTIN Serge, COURSIN Eddy arrivés en cours de réunion.
Les neuf formant l'ensemble des membres en exercice.
Excusé : 0
Absentes : 0
Procuration : 0

Mme Karine JOURDAN est nommé **secrétaire de séance**.

Bornage du chemin communal du lieu-dit La Sourde

Délibération 2026 – 14

VU la délibération n°2022-02

VU l'élection du nouveau Maire

VU La demande faite par la Société d'Avocats LEXCAP

Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer à nouveau sur le bornage du chemin communal au lieu-dit La Sourde

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec l'unanimité : 9 voix POUR :
-**AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le secrétaire de séance, Mme Karine JOURDAN

Le Maire, M. Sylvain THOMAS

Mairie de St-CHRISTOPHE-DE-VALAINS Ille-et-Vilaine

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire compte-tenu
De la transmission en Préfecture le 02 avril 2026

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.